

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°206 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».***

**Semaine du 16 au 22 mars 2020**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 22 mars 2020, au moins 549 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

**TABLE DES MATIERES**

**PAGES**

*SIGLES ET ABREVIATIONS*.....3

*0. INTRODUCTION*.....4

*I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME*..... 5

*I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE* ..... 5

*I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE*..... 5

*I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES* ..... 5

*I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE*..... 6

*I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES AGENTS DU SNR, DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES MILITAIRES* ..... 7

*I.4.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE*..... 9

*II. FAITS SECURITAIRES*.....9

*III. CONCLUSION*..... 11

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>CECI</b>	: <i>Commission Electorale Communale Indépendante</i>
<b>CEPI</b>	: <i>Commission Electorale Provinciale Indépendante</i>
<b>CNI</b>	: <i>Carte Nationale d'Identité</i>
<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
<b>CTA</b>	: <i>Conducteur des Travaux classe A</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>Ecole Fondamentale</i>
<b>ET</b>	: <i>Électronique</i>
<b>ETB</b>	: <i>Ecole Technique de Bubanza</i>
<b>FDNB</b>	: <i>Forces de Défense Nationale du Burundi</i>
<b>IM</b>	: <i>Informatique de Maintenance</i>
<b>INSS</b>	: <i>Institut National de Sécurité Sociale</i>
<b>IT</b>	: <i>Informatique de Télécommunication</i>
<b>MG</b>	: <i>Mécanique Générale</i>
<b>OPJ</b>	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
<b>SNR</b>	: <i>Service National de Renseignement</i>
<b>VBG</b>	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 4 cadavres, 1 victime de VBG, 1 torturée et 37 arrêtées arbitrairement dont 10 élèves.

Parmi les victimes enregistrées figurent 1 femme tuée et 4 femmes arrêtées.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des militaires, des policiers et des agents du SNR sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Parmi les victimes enregistrées figurent des membres du parti CNL.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de VBG, de torture et d'arrestations arbitraires dans le pays.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé des cas d'intimidation aux membres du parti CNL, de disparition des éléments des dossiers électoraux des membres du parti CNL, de destruction de champs et autres biens appartenant aux membres du parti CNL et de politique en milieu scolaire.

## ***I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE***

##### **Un membre du parti CNL tué en commune Kabezi, province Bujumbura rural**

En date du 16 mars 2020, vers 21 heures, sur la sous colline Kiringi, colline Migera, commune Kabezi, province Bujumbura rural, Methuselah Nahishakiye, responsable du parti CNL sur la colline Migera, a été fusillé chez lui par Dieudonné Rukundo de cette colline accompagné par le prénommé Emmanuel alias Yuda, résidant tout près de la commune Kabezi, Mpawe résidant au quartier Gisyo, tout près de la station King Star de Kanyosha et était le planificateur de cet assassinat, Ndayishimiye alias Migurumiko, résidant à Migera, Augustin Bangiricenge de Migera, ex responsable des Imbonerakure en commune Kabezi et Kabwa, boucher des porcs au marché de Kabezi, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, Methuselah Nahishakiye était candidat au conseil communal de Kabezi pour les élections de 2020. Selon les mêmes sources, dans la journée du 16 mars 2020, une réunion pour traquer des membres du parti CNL qui se trouvent sur les listes électorales des candidats du parti CNL au conseil communal dans la commune de Kabezi a été organisée et était présidée par Melchiade Nzopfabarushé et Déo Rurimunzu, membres influents du parti CNDD-FDD en commune Kabezi. Le mobile politique est à la source de cet assassinat. Rappelons qu'en date du 15 avril 2018, sur sa colline natale de Migera, commune de Kabezi, Melchiade Nzopfabarushé avait tenu des propos incitant les membres du parti CNDD-FDD de cette colline à tuer les opposants au référendum constitutionnel du 17 mai 2018 et les jeter dans la rivière Karonke pour aller nourrir les poissons du lac Tanganyika. En date du 29 avril 2018, il a été arrêté et détenu à Mpimba puis condamné à une peine de 3 ans d'emprisonnement mais en date du 19 juin 2018, il a été libéré après que sa peine ait été réduite en appel à quatre mois de prison ferme et une année avec sursis.

#### ***I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Une personne tuée en commune et province Bubanza**

En date du 21 mars 2020, dans la nuit, sur la colline Gahongore, zone Mitakataka, commune et province Bubanza, Joseph Nyabenda, cultivateur, a été tué à coups de machettes par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime gardait son champ de tomates. Selon les mêmes sources, en date du 22 mars 2020, sept personnes de la colline Muyange de la même commune ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête et ont été détenues au cachot du commissariat de police à Bubanza.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie**

Dans la matinée du 19 mars 2020, au quartier Bukirasazi, zone urbaine de Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'Ildephonse Ndayisenga, agent de l'INSS, membre du parti CNL, marié, père de 2 enfants, résidant à la 18<sup>ème</sup> avenue du quartier Bubanza, zone Kinama,

natif de la colline Busekera, commune Bukeye, province Muramvya, a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime avait quitté son domicile en date du 17 mars 2020 pour se rendre au service, à l'INSS et depuis ce jour elle n'est plus revenue. Selon les mêmes sources, ses bourreaux lui ont arraché les yeux et la victime présentait des blessures au niveau de la gorge.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mars 2020 indique qu'en date du 15 mars 2020, vers 15 heures, tout près du bar « Uzuri Beach », au bord du lac Tanganyika, au quartier Kajaga, sur la colline Kinyinya II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie de Célestin Nyambuga, marié, cultivateur, âgé de 34 ans, originaire de la colline Kavuvuma, commune Gahombo, province Kayanza, a été retrouvé tout près de la maison du Général Major Evariste Ndayishimiye. Selon des sources sur place, ce cadavre a été transporté à la morgue de la Clinique Prince Louis Rwagasore à Bujumbura sous l'ordre de Siméon Butoyi, administrateur de la commune Mutimbuzi.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke**

En date du 21 mars 2020, vers 14 heures, sur la colline Nyamitanga, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié en tenue militaire de l'armée burundaise a été retrouvé par des pêcheurs au bord de la rivière Rusizi. Selon des sources sur place, ce corps était couvert de sang. Selon les mêmes sources, le cadavre a vite été évacué par des militaires à bord d'un véhicule de la FDNB affecté aux patrouilles de la localité et l'ont conduit vers la Mairie de Bujumbura.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Mpinga-Kayove, province Rutana**

En date du 19 mars 2020, sur la colline Gitaba, commune Mpinga-Kayove, province Rutana, un corps sans vie de Peline Minani, âgée de 72 ans a été retrouvé dans sa maison par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, le cadavre avait des blessures au niveau de la gorge.

## ***I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE***

### **Un membre du parti CNL torturé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 mars 2020 indique que dans la nuit du 14 au 15 mars 2020, en zone urbaine de Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Sarathiel Bagumako, avocat, a été tabassé par un groupe d'Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime sortait de son domicile sis à Gihosha accompagné d'un visiteur pour s'approvisionner quand il est tombé dans une embuscade tendue par ces Imbonerakure. Selon les mêmes sources, ces présumés auteurs l'accusaient d'être membre du parti CNL.

### ***I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES AGENTS DU SNR, DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES MILITAIRES***

#### **Deux membres du parti CNL arrêtés en commune et province Bubanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mars 2020 indique qu'en date du 3 mars 2020, sur la colline Mwanda, commune et province Bubanza, Servain Nyabenda, responsable collinaire du parti CNL à Mwanda et Jean Marie Ndikumana, enseignant à Ciya, tous membres du parti CNL ont été arrêtés par des policiers qui les ont conduits au cachot de poste de police de Bubanza. Selon des sources sur place, ces deux victimes venaient de participer à l'ouverture de deux permanences collinaires de Mwanda et de Ciya dans la zone Muramba, de la même commune, en date du 3 mars 2020, vers 13 heures. Selon les mêmes sources, leur affaire est entre les mains du procureur de la République à Bubanza mais ils n'ont pas été interrogés jusqu'en date du 16 mars 2020. Selon les mêmes sources, le mobile politique est à la base de cette arrestation. Signalons que ces policiers qui ont arrêté ces victimes étaient munis des convocations délivrées par l'OPJ du poste de police de Bubanza et le motif n'était pas mentionné.

#### **Dix élèves membres du parti CNL arrêtés en commune et province Bubanza**

En dates du 16, 18 et 19 mars 2020, dix élèves de l'ETB, du Lycée communal Bubanza et du Lycée Technique communal Mugongo ont été arrêtés par des agents du SNR en province Bubanza. Selon des sources sur place, en date du 16 mars 2020, vers 21 heures, à l'internat de l'ETB, des agents du SNR ont arrêté Fulgence Manirakiza, âgé de 19 ans, classe 2<sup>ème</sup> MG, Daniel Nsabimana, âgé de 26 ans, de la 3<sup>ème</sup> CTA et Guy- Fleury Nsengiyumva, âgé de 24 ans, de la 3<sup>ème</sup> IM. Ils ont été conduits au commissariat provincial de Bubanza. En date du 18 mars 2020, vers 10 heures, ont été arrêtés Lameck Ndayizeye, âgé de 19 ans, de la 2<sup>ème</sup> ET, et Ildéphonse Nkuzimana de la 2<sup>ème</sup> IM par des agents du SNR qui les ont conduits au cachot du commissariat provincial Bubanza tandis Zabulon Niragira, de la 3<sup>ème</sup> CT à l'ETB et Adelin Nsengiyumva de la 2<sup>ème</sup> IM ont été arrêtés au même moment et conduits au cachot du poste de police de Bubanza. Oscar Bikorimana, âgé de 20 ans, de la 3<sup>ème</sup> Langues au Lycée communal de Bubanza, a été arrêté en date du 18 mars 2020, vers 11 heures à son domicile sis à la colline Matonge, zone, commune et province Bubanza et détenu au cachot du commissariat provincial de police à Bubanza. En date du 19 mars 2020, vers 10 heures, Alphonsine Niyokwizigira, âgée de 18 ans, de la 3<sup>ème</sup> Langues au Lycée communal de Bubanza, a été arrêtée à son domicile sis à la colline Matonge, zone, commune et province Bubanza et détenue au cachot du commissariat provincial de police à Bubanza. Gédéon Niyonkuru, de la 3<sup>ème</sup> IT au Lycée Technique Communal de Mugongo, arrêté en date du 19 mars 2020, vers 9 heures lorsqu'il était en classe et a été détenu au cachot du commissariat provincial de police à Bubanza. Selon les mêmes sources, ces élèves avaient quitté le parti CNDD-FDD pour adhérer au parti CNL et ils ont été accusés de tenir une réunion pour tuer Didace, directeur d'internat à l'ETB. En date du 21 mars 2020, Alphonsine Niyokwizigira et Gédéon Niyonkuru ont été relaxés.

### **Quatorze membres du parti CNL arrêtés en commune Kabezi, province Bujumbura rural**

En date du 17 mars 2020, en zone Migera, commune Kabezi, province Bujumbura rural, quatorze membres du parti CNL dont Paul Sinzotuma, responsable du parti CNL en zone Migera, Fortinate Irakoze, Claude Irakoze, Jonas Nivyayo, John Kelly Nduwimana, Adrien Bimenyimana et Dieudonné ont été arrêtés par des policiers de la commune accompagnés par des Imbonerakure et ont été détenus au cachot du poste de police de la commune Kabezi. Selon des sources sur place, ce sont ces Imbonerakure qui montraient les membres du parti CNL à arrêter. Selon les mêmes sources, ces arrestations ont eu lieu après l'assassinat de leur collègue Methuselah Nahishakiye, responsable du parti CNL sur la colline Migera, en date du 16 mars 2020 et les proches de ces victimes disent que leurs membres ont été arrêtés pour fausser les enquêtes.

### **Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 21 mars 2020, sur la colline Nyabunyegeri, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Innocent Niyoyankuze, membre du parti CNL, a été arrêté par des Imbonerakure dont Népomuscène Dusengumuremyi, responsable des Imbonerakure en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, la victime a été détenue au cachot du poste de police de la zone Rubirizi. Selon les mêmes sources, en date du 22 mars 2020, Innocent a été transféré au cachot du SNR à Bujumbura tout près de la cathédrale Régina Mundi.

### **Neuf personnes arrêtées en commune Mugamba, province Bururi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mars 2020 indique qu'en date du 9 mars 2020, le matin, sur la colline Gakaranka, commune Mugamba, province Bururi, 9 personnes dont Claver, Kantore, François Ningenza, Olivier, Félicité, Gaudence, Adrien Nzosaba, Claver Niyongabo et son domestique ainsi que Toto de la colline Nyagasasa ont été arrêtées par des policiers et des militaires accompagnés des agents du SNR. Selon des sources sur place, ces victimes ont été accusées d'avoir caché Niyondiko que ces forces de sécurité venaient de tuer le même jour sur cette colline. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été conduites au cachot du poste de police de la commune Mugamba avant d'être transférées au cachot du parquet de Bururi en date du 19 mars 2020.

### **Un membre du parti CNL arrêté en commune Rango, province Kayanza**

En date du 17 mars 2020, sur la colline Karehe, commune Rango, province Kayanza, Edmond Ndikumana, responsable zonal du parti CNL à Kabuye, a été arrêté par des Imbonerakure qui l'accusaient d'avoir tenu une réunion illégale. Selon des sources sur place, ils l'ont battu et l'ont conduit au cachot communal de police où des agents du SNR à bord d'une voiture du SNR sont venus le prendre. Selon les mêmes sources, le lendemain, ces agents du SNR l'ont amené au cachot du commissariat provincial de police. Cette victime venait d'une visite familiale.

## ***I.4.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

### **Une femme battue par son mari en commune Musongati, province Rutana**

En date du 17 mars 2020, sur la colline Kamaramagambo, zone et commune Musongati, province Rutana, Violette Niyonzima, âgée de 37 ans, a été battue par son mari Gratien Ndorere l'accusant d'entretenir des concubins. Selon des sources sur place, la police a arrêté le présumé auteur et l'a conduit au cachot du poste de police de la commune Musongati. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Musongati pour des soins médicaux.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

### **Une élève suicidée en commune et province Kayanza**

En date du 16 mars 2020, sur la colline Murima, commune et province Kayanza, Jeanne Wizeyimana, élève de la 9<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Ruganza II, s'est suicidée chez elle dans sa chambre. Selon des sources sur place, la victime a laissé une lettre adressée à sa mère lui disant qu'elle ne l'aimait pas. Selon des sources sur place, Jeanne était enceinte.

### **Deux porcs d'un membre du parti CNL tués en commune Bugabira, province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mars 2020 indique que dans la nuit du 15 mars 2020, sur la colline Kigoma, commune Bugabira, province Kirundo, deux porcs appartenant à Célestin Ndayishimiye, membre du parti CNL, résidant sur cette colline, ont été tués par des gens non identifiés.

### **Un champ de bananiers et de colocases vandalisé en commune Bugabira, province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mars 2020 indique qu'en date du 15 mars 2020, sur la colline Kigoma, commune Bugabira, province Kirundo, un champ de bananiers et de colocases, d'une superficie de 1600 m<sup>2</sup>, appartenant à Nsengiyumva a été vandalisé par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Nsengiyumva était Imbonerakure mais il a quitté ce groupe à cause des actes ignobles.

### **Politique en milieu scolaire au Lycée technique de Rugendo, commune Mugina, province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 mars 2020 indique que depuis la semaine du 9 au 13 mars 2020, au Lycée Technique de Rugendo, école sous convention catholique de la paroisse Rugendo, commune Mugina, Zephyrin Nahayo, directeur de cet établissement et le prénommé Martin surnommé Ramba, enseignant de cet établissement ont mené des activités de propagande du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils ont même mis en place des comités dans chaque classe où chaque rangée a eu un responsable ayant pour mission de dénoncer les élèves et les enseignants qui ne soutiennent pas ce parti. Selon les mêmes sources, ils ont dit qu'un élève membre de ce parti jouira de certaines faveurs comme un avancement de classe même en cas d'échec, justifications gratuites aux

fautes, aux absences mais aussi de tolérances à certains délits graves. A cette même période, Zephyrin Nahayo et Martin ont menacé les élèves qui ne voteront pas pour le parti CNDD-FDD. Ils ont mis en garde que les opposants ainsi que tous ceux qui oseront les dénoncer ne réussiront pas.

### **Disparition des éléments des dossiers électoraux des membres du parti CNL en commune Gitaramuka, province Karuzi**

Des éléments des dossiers des membres du parti CNL sur quatre collines Nyakabugu, Ruhata, Mugende et Gahashi, commune Gitaramuka, province Karuzi ont été perdus au bureau de la CEPI de cette province. Selon des sources sur place, en date du 20 mars 2020, Melchior Ntahorumereye, premier secrétaire communal du parti CNL à Gitaramuka a été appelé par Romuald Nzisabira, président de la CEPI dans cette province et quand il est arrivé, on lui a montré que le dossier de Pie Ndayisenga, colline Nyakabugu, ne présente pas les attestations de naissance et de résidence, celui de Francine Uwimana, colline Ruhata, ne présente pas l'extrait de mariage, celui de Viateur Mpanimpano, colline Mugende, ne présente pas l'extrait de naissance et l'attestation de résidence tandis que celui de Libère Bigirimana, colline Gahashi, ne présente pas l'attestation de résidence et l'extrait d'acte de naissance. Selon les mêmes sources, ces dossiers avaient été déposés à la CEPI au complet.

### **Menaces et intimidations aux membres du parti CNL en commune Vumbi, province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date en date du 16 mars 2020 indique que depuis le 10 mars 2020, Gabriel Mpawenayo, président de la CECI en commune Vumbi et Jérôme Riyazimana, chef des Imbonerakure au niveau communal ont affiché dans le bureau de la permanence du parti CNDD-FDD des listes des candidats au conseil communal et au conseil collinaire du parti CNL. Selon des sources sur place, ces responsables du parti CNDD FDD circulent dans toute la commune pour intimider ces candidats membres du parti CNL et les obligent de démissionner au parti CNL, de se faire effacer sur ces listes et d'adhérer au parti CNDD FDD sinon qu'ils seront considérés comme des opposants farouches et qu'ils en subiront des conséquences.

### ***III. CONCLUSION***

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBG, de torture et d'arrestations arbitraires continuent d'être relevés dans différents coins du pays.

Des cas d'intimidation, de destruction des biens, de politique en milieu scolaire et de perte volontaire des éléments des dossiers électoraux appartenant aux membres du parti CNL ont été observés dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.